

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°14/2025

Séance du 12 juin 2025 - 9h30

ORGANISATION DES UNIVERSITES DE LA BIODIVERSITE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 2 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Margarita SOLA, Richard GUERIT Région Nouvelle Aquitaine ;
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Alain BURNET, Ville de ROCHEFORT

Membres excusés :

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle Aquitaine
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime (Pouvoir à Rémi JUSTINIEN)
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort (pouvoir à Alain BURNET)
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Contexte

Fort du succès de la dernière édition, l'association qui comprend 50 adhérents organise la 7^{ème} édition autour du thème « Le jardin au naturel ». Avec trois temps forts :

- le mardi 24 septembre 2025 par la diffusion à l'Apollo Ciné de Rochefort du documentaire oscarisé La Ferme des Bertrand suivi d'un débat ;
- le vendredi 26 septembre 2025 une série de conférences au Palais des congrès de Rochefort en présence de Messieurs Alain Baraton et Gilles Clément ;
- et, en fin de journée un concert de musique et voix avec le Conservatoire de musique de Rochefort et la lecture de poèmes par « une brigade poétique » dans les jardins de la Corderie royale.

Le programme est à retrouver sur le site de l'association www.lesub.net.

Les conférences sont gratuites et ouvertes au grand public.

Afin de formaliser les rôles de chaque partenaire associé dans le cadre de l'organisation de la 7^{ème} édition des Universités de la Biodiversité et le budget dédié, une convention de partenariat tripartite a été établie et une convention entre le FMA et l'association sur les flux financiers.

Rôle des partenaires associés :

L'Association "Les Universités de la Biodiversité" anime un comité de pilotage chargé de définir le contenu scientifique ainsi que le programme de la manifestation.

Le Forum des Marais Atlantiques est chargé de formaliser l'organisation logistique et la communication de l'événement (administratif, graphisme, multimédia, contacts avec les partenaires, réservation des repas, pause-café et bilan). La CARO apporte son aide au Forum des Marais Atlantiques pour l'envoi des invitations sur le fondement de sa base de données.

Financement du projet :

Le budget prévisionnel de la 7ème édition des Universités de la Biodiversité est évalué à 26 500 €. Le syndicat mixte Forum des Marais mobilise un gestionnaire pour la mise en œuvre de la manifestation à hauteur de 2 500 euros.

La CARO verse une participation d'un montant de 7 000 € au Forum des Marais Atlantiques. La CARO se libèrera de sa participation au vu d'une demande écrite du Forum des Marais Atlantiques accompagnée des pièces justificatives des dépenses engagées.

Des soutiens complémentaires seront demandés à l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la région Nouvelle-Aquitaine, au département de la Charente-Maritime et à l'OFB.

Les frais de déplacements des intervenants seront remboursés au réel sur présentation de justificatifs. Une convention de remboursement de frais sera rédigée pour chaque intervenant.

Les conventions sont annexées au présent document de séance.

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- De valider les conventions de partenariat présentées ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer conventions de partenariat et tout document y afférent ;
- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants ;
- De solliciter les subventions auprès des financeurs.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Votes :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Rémi JUSTINIEN

Le Secrétaire de Séance,
Alain BURNET

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2025 _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2025